



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



ACCORD POUR LA DÉLIVRANCE DU DOUBLE DIPLÔME

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE PALERME

ET L' UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS

concernant

le programme de Master en “Sciences de l’Antiquité (Classe LM 15)”
delivré par l’Université de Palerme

et le

Master Recherche des “Mondes anciens”
delivré par l’Université de Toulouse Jean Jaurès

L’Université de Palerme, représentée par le Président, Prof. Fabrizio Micari, ci-après désignée UNIPA, dont le siège légal est situé à Piazza Marina 61, 90133 Palermo Italie et l’Université Toulouse Jean Jaurès représentée par sa Présidente Emmanuelle Garnier, située au 5, Allée Antonio Machado 31058 TOULOUSE Cedex 9, ci-après désignée UT2J ou ensemble les Universités lorsque les deux Universités sont citées,

ATTENDU QUE

1. les deux institutions partagent des intérêts culturels, techniques, éducatifs et scientifiques;
2. la collaboration et l’échange d’expériences ainsi que les services des deux institutions sont du plus grand intérêt pour le progrès social et culturel;
3. les deux Universités sont intéressées à promouvoir la collaboration internationale dans le domaine de l’éducation supérieure et de la recherche;

4. les deux Universités sont également membres du réseau "European Master in Classical Cultures". L' "European Master in Classical Cultures" est un programme pluridisciplinaire international du domaine des Études Classiques", actuellement soutenu par treize (13) universités partenaires appartenant à neuf (9) pays européens.

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT

de signer un accord définissant les conditions sur la base desquelles les étudiants peuvent participer à un programme de formation commun pour l'obtention d'un double diplôme de Laurea magistrale in "Scienze dell'Antichità"(LM 15) et en "Mondes Anciens". L'attribution de ce double diplôme de Master, délivré par les deux Universités de façon conforme aux règles de chaque institution, est subordonnée au respect des clauses prévues dans cet accord.

Art. 1: Objet

Le présent accord vise à définir les modalités pédagogiques et administratives pour l'obtention du double diplôme de Master, ci-dessus mentionné, délivré par les deux Universités, sous réserve du respect des dispositions du présent accord et conformément à la réglementation en vigueur dans chaque institution sous sa forme actuelle.

Les deux universités considèrent que les deux programmes sont équivalents et reconnaissent mutuellement les unités d'enseignement de leurs plans d'études respectifs, énumérés aux annexes 1 (a-b) et 2.

Toutes les règles de procédure seront établies conformément à la réglementation en vigueur dans chaque institution (cf. 5.2. Art. 2).

Art. 2: Conditions de présélection

Les étudiants de l'Université de Palerme qui souhaitent opter pour le double diplôme en "Scienze dell'Antichità " / "Mondes anciens" doivent être obligatoirement inscrits au cours "Scienze dell'Antichità" et avoir une maîtrise suffisante de la langue française (au moins le niveau B2).

Les étudiants de l'Université "Jean Jaurès" qui souhaitent opter pour le double master "Scienze dell'Antichità" / "Mondes anciens" doivent être également inscrits au Master Recherche des "Mondes anciens" à l'Université Toulouse Jean Jaurès et avoir une maîtrise suffisante de la langue italienne (au moins le niveau B2).

Art. 3: Sélection et mobilité

Le nombre maximum d'étudiants pouvant être inscrits au programme de double diplôme est de cinq (5) pour chaque année universitaire de chacune des deux universités.

Chaque université fera annuellement un appel de sélection pour participer au programme de ce master.

L'évaluation des dossiers et la sélection des candidats sont basées sur la motivation, le parcours académique (en particulier pour l'histoire, l'archéologie et l'histoire de l'art), le niveau de maîtrise en langues étrangères modernes (respectivement italien ou français et, en outre, anglais) et anciennes (latin et grec).

Les étudiants qui ne sont pas encore en possession du niveau suffisant requis de compétences linguistiques peuvent obtenir, sous réserve de l'approbation des coordinateurs du programme du double diplôme (voir 5.2), une admission provisoire au programme lui-même.

Dans tous les cas, le niveau de langue minimum doit avoir été atteint avant de commencer les cours à l'université d'accueil.

L'admission finale de l'étudiant est soumise à l'approbation de l'Université partenaire et à l'inscription dans le cursus correspondant.

Art 4: Inscription, droits et devoirs de l'étudiant

4.1 Inscription

Les étudiants participant au programme de double diplôme paient les frais de scolarité dans leur université d'origine et en sont exonérés dans leur Université d'accueil. Les étudiants auront à leur charge tous les autres frais non couverts par le programme d'échange tels que les livres, les transports, le logement, les repas et les dépenses médicales.

Au moment de l'inscription, l'université d'accueil fournit les informations nécessaires sur les services offerts à tous les étudiants.

4.2 Droits et devoirs de l'étudiant

Pendant la période d'échange, les étudiants sont soumis aux règlements de l'université d'accueil. De la même manière, ils bénéficient des mêmes droits que les étudiants inscrits dans l'université d'accueil.

Les étudiants qui ne respecteraient pas les conditions de cet accord, y compris la durée minimum du séjour dans l'université d'accueil et le plan d'études prévu, perdraient tout droit d'obtention du Master de l'université d'accueil et seraient exclus du programme de double diplôme, mais auraient toujours le droit d'obtenir le diplôme de l'Université d'origine.

Art. 5: Organisation du parcours de formation

5.1. Parcours de formation

Les deux universités élaborent et approuvent, par l'intermédiaire des organes académiques respectifs, leurs plans d'études présentés sous la forme d'une liste de modules de cours indiquant intitulés et valeurs en crédits (CFU / ECTS) (cf. Annexes 1 (a-b) et 2). Les parcours de formation doivent couvrir les quatre semestres, jusqu'à la remise du diplôme.

Au cours de cet accord, les universités peuvent changer leurs parcours de formation et doivent en informer rapidement leur partenaire.

Les parcours de formation peuvent prévoir des cours et des stages spécifiques adaptés au cursus et à ses opportunités d'emploi dans les entreprises et / ou les administrations publiques de pays tiers.

5.2. Coordinateurs locaux

1) Chacune des Universités partenaire désigne un coordinateur du programme d'échange.

Le coordinateur :

- S'occupe de la coordination didactique et administrative avec l'Université partenaire;
- Suit sur le plan didactique les étudiants de sa propre Université qui participent au programme d'échange, les conseillant dans la formulation de leur programme d'études et restant en contact avec eux pendant toute la durée du programme;
- S'occupe de l'accueil des étudiants de l'Université partenaire qui participent à l'échange au moment de leur arrivée au sein de sa propre Université ;
- Suit les étudiants de l'Université partenaire sur le plan didactique, en contrôlant périodiquement l'avancée de leur parcours d'études durant le

séjour effectué au sein de sa propre Université;

- Garantit la bonne gestion administrative du programme d'échange.

5.3. Activités d'apprentissage des étudiants et leur reconnaissance

Chaque étudiant admis au programme de double diplôme doit définir son plan d'études avec l'aide des deux coordinateurs locaux conformément aux règles de l'Université d'origine et d'accueil. Les organismes académiques compétents - soutenus par les coordinateurs locaux - établissent, au cas par cas, les correspondances entre les activités de formation menées par l'étudiant dans l'université partenaire et l'offre d'enseignement de leur université (voir annexe 2).

En organisant le séjour, le calendrier universitaire de chaque établissement est pris en considération. Les étudiants qui participent au programme d'études en double diplôme doivent fréquenter l'université partenaire pendant un semestre minimum et doivent atteindre un minimum de 30 (trente) et un maximum de 60 (soixante) crédits (CFU / ECTS).

Tous les étudiants admis au programme de double master doivent s'inscrire à l'université d'accueil et présenter à leur arrivée un certificat relatif aux cours déjà suivis à l'université d'origine (relevé de notes ou *transcript of records*).

Les Universités d'accueil s'engagent à délivrer aux étudiants ayant suivi les cours, un certificat sous forme de relevé de notes, relatif aux enseignements suivis.

Après avoir terminé leur séjour, les étudiants doivent adresser à leur université d'origine le dossier de notes établi par l'université d'accueil, afin de recevoir les crédits liés aux cours suivis et, par la suite, le double diplôme.

5.5 Assurance de la qualité

Les deux coordinateurs locaux du programme de double diplôme de master se réuniront, également par vidéoconférence, au moins une fois par an pour évaluer l'efficacité du programme de formation et les résultats obtenus par les étudiants, ainsi que les ressources mises à disposition par les deux universités. Afin d'améliorer la qualité du programme, les coordinateurs peuvent suggérer des changements et les proposer aux instances compétentes des deux universités. Des modifications substantielles de la structure, de l'organisation et des mécanismes d'évaluation du programme peuvent être apportées au moyen d'amendements à ce texte.

Art. 6: Financement, frais, assurances

6.1. Enseignants

Les deux universités peuvent couvrir les frais de voyage, de séjour et d'hébergement de leurs enseignants envoyés à l'étranger dans le cadre du programme de double diplôme de master, dans la mesure où ils disposent des ressources financières nécessaires. Ces voyages, à vocation pédagogique, peuvent également avoir lieu dans le cadre d'autres programmes de mobilité.

6.2 Étudiants

Les frais de voyage, l'assurance maladie, l'hébergement, les frais de subsistance et autres dépenses que l'étudiant devra supporter durant la période d'échange sont à la charge de l'étudiant. L'Université partenaire s'engage à fournir une assistance pour trouver un logement convenable par l'intermédiaire de ses bureaux administratifs. Les étudiants impliqués peuvent demander des bourses ou d'autres outils de soutien financier pour couvrir les coûts de mobilité. Chaque université peut attribuer des bourses aux étudiants participant au programme d'études conjointes sur la base d'appels d'offres spécifiques.

Pour l'assistance médicale et l'assurance accident et maladie, nous nous conformons aux lois des pays d'accueil. L'assurance maladie n'est pas fournie par les universités. Les deux universités s'engagent à vérifier l'existence de la couverture d'assurance et d'assistance de base. En l'absence d'accords internationaux entre les pays concernés réglementant l'assistance médicale ou l'assurance contre les accidents et les maladies, chaque université exigera que l'étudiant participant à ce programme dispose d'une assurance accident et maladie adéquate pendant toute la durée de sa participation au programme lui-même.

Les deux universités informent également les étudiants de leur responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient involontairement causer à des tiers (personnes / choses) pendant leur séjour à l'étranger, dans le cadre des activités liées à cet accord. Les étudiants sont donc invités à envisager la possibilité de souscrire une assurance qui les protège contre ces risques et responsabilités.

Pour l'inscription à l'Université Jean Jaurès, les étudiants participants doivent obligatoirement être titulaires de la carte européenne d'assurance maladie et d'une assurance en responsabilité civile.

Art. 7 : Responsabilité administrative

Les référents administratifs pour le programme du double diplôme des deux universités sont

mentionnés à l'annexe 3 a.

Art. 8 : Responsabilité pédagogique

Les référents pédagogiques pour ce programme, également appelés coordinateurs, sont désignés à l'annexe 3 a-b.

Art. 9 : Modalités d'enseignement et d'évaluation

Durant leur formation, les étudiants participant au programme de double diplôme sont tenus de prendre part à toutes les activités didactiques de l'université d'accueil. Les cours sont dispensés dans la langue du pays d'accueil.

Les étudiants participants seront évalués selon les règles définies par l'université d'accueil.

Art. 10 : Mémoires de fin d'études

À la fin de leur programme d'études bi-national, les étudiants préparent un mémoire de master recherche sous la supervision d'un enseignant de chaque université. Le mémoire est soutenu dans l'université d'origine, dans la langue de l'université de provenance avec un résumé (entre un minimum de cinq (5) et un maximum de dix (10) pages) dans la langue de l'université d'accueil. Le superviseur de l'université d'accueil pourra être invité à faire partie du jury d'évaluation et doit être averti à l'avance de la date de soutenance. Les coûts qui en résultent ne sont pas à la charge de l'Université d'origine. L'Université d'accueil peut couvrir ces coûts, selon les règles établies par l'article 6.1. Si le superviseur de l'université d'accueil ne peut être présent personnellement, il peut intervenir par vidéoconférence ou envoyer un rapport avec son évaluation, dont le jury de soutenance pourra tenir compte. De plus, les règles de chaque établissement s'appliquent à la soutenance du mémoire de master-

Art. 11: Conditions pour la délivrance du diplôme de Master

Après la soutenance du mémoire dans l'Université d'origine, l'Université d'accueil délivre à l'étudiant, conformément aux formalités requises, le diplôme de fin d'études, si l'étudiant a validé les deux années de Master (120 ECTS au total). L'étudiant doit suivre la réglementation administrative prévue par chaque université pour solliciter le diplôme.

L'étudiant doit présenter lui-même la demande de diplôme ainsi qu'un certificat de l'Université d'origine, avec le relevé détaillé des notes.

Art. 12: Résolution des controverses

Tout litige concernant l'interprétation et l'accomplissement des termes de la convention sera réglé d'un commun accord. Le cas échéant, le règlement des différends sera confié à une commission d'arbitrage composée d'un membre désigné par chacune des parties et d'un troisième choisi d'un commun accord, commission de trois (3) membres au total.

Art 13: Durée de l'accord et résiliation

Cet accord entrera en vigueur dès sa signature par les représentants des deux universités et sera valable pour une période de 8 (huit) ans. Après cette période, l'accord peut être renouvelé par accord écrit préalable. Chacune des deux institutions signataires peut mettre fin à cet accord par un document écrit, qui doit être envoyé à l'institution partenaire 6 (six) mois auparavant. Au cas où l'une des deux institutions souhaite mettre fin à l'accord, elles s'engagent à respecter leurs obligations envers les étudiants déjà admis au programme de double diplôme. La signature de cet accord n'entraîne pas de frais financiers pour les deux parties.

Art. 14: Échanges académiques et de recherche

Dans le but de soutenir le programme de double diplôme, l'Université de Palerme et l'Université "Jean Jaurès" pourront promouvoir et coordonner d'un commun accord les échanges d'enseignants et de chercheurs, ainsi que l'organisation d'ateliers, de séminaires et des publications sur des sujets d'intérêt commun. L'échange et le développement des activités mentionnées ci-dessus seront conformes aux règles et procédures en vigueur dans les deux institutions.

Art. 15: Utilisation du logo

Les deux partis s'engagent mutuellement à ne pas utiliser le nom et/ou le logo ou tout autre signe de reconnaissance de l'autre université pour des raisons autres que celles qui sont

prévues dans cet accord, ou pour des initiatives de publicité du programme à double diplôme. Le droit d'utiliser le nom et / ou le logo d'identification de l'autre université comme décrit dans la phrase précédente est limité à la durée de l'accord.

Art. 16: Traitement des données personnelles

Le traitement, la diffusion et la communication des données personnelles seront gérés par les Universités dans le cadre de ses objectifs institutionnels et dans le respect de la loi.

Art. 17: Clauses finales

Cet accord est rédigé en 4 (quatre) exemplaires, 2 (deux) en italien, 2 (deux) en français, chacun faisant également foi. Les deux parties recevront une copie intégrale dans chaque langue. Tous les malentendus devront être réglés d'un commun accord. Les annexes 1 (a-b) et 2 peuvent être modifiées par une entente informelle entre les parties. Chaque institution informera le partenaire de tout changement pouvant affecter les annexes 3 (a-b).

Le Président

De l' "Università degli Studi di Palermo"

Prof. Fabrizio Micari



Palermo, 19/04/2019

La Présidente

Université Toulouse "Jean Jaurès"

Emmanuelle Garnier

Toulouse, 20/05/2019



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



**ANNEXE 1a: Parcours de formation (LM 15)
à Università degli Studi di Palermo**

**ACCORD POUR LA DÉLIVRANCE DU DOUBLE DIPLOME
ENTRE
L'UNIVERSITÉ DE PALERME
ET L'UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS**

Laurea italiana in “Scienze dell’ Antichità” (LM 15)
Master Recherche des “Mondes anciens”

Double diplôme italo-français

Cette annexe contient les règles d'enseignement, le système et le syllabus des cours impliqués.



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



**ANNEXE 1a: Parcours de formation (LM 15)
à Università degli Studi di Palermo**

**ACCORD POUR LA DÉLIVRANCE DU DOUBLE DIPLOME
ENTRE
L'UNIVERSITÉ DE PALERME
ET L'UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS**

Laurea italiana in “Scienze dell’Antichità” (LM 15)
Master Recherche des “Mondes anciens”

Double diplôme italo-français

Cette annexe contient les règles d'enseignement, le système et le syllabus des cours impliqués.

Sito web di riferimento: <http://www.university.it/index.php/public/schedaCorso/anno/2016/corso/1533380>

Indirizzo internet del corso di laurea:

<http://www.unipa.it/dipartimenti/beniculturalistudiculturali/cds/scienzedellantichita2057>

Tasse: <http://www.unipa.it/target/studenti/>

ATTIVITA' CARATTERIZZANTI

Lingue e Letterature classiche	L-FIL-LET/02 Lingua e letteratura greca L-FIL-LET/04 Lingua e letteratura latina	18	18	-
Storia antica	L-ANT/02 Storia greca L-ANT/03 Storia romana	9	18	-
Fonti, tecniche e strumenti della ricerca storica e filologica	L-ANT/04 Numismatica L-ANT/05 Papirologia L-ANT/07 Archeologia classica L-ANT/08 Archeologia cristiana e medievale L-ANT/09 Topografia antica L-ANT/10 Metodologia della ricerca archeologica L-FIL-LET/05 Filologia classica L-FIL-LET/06 Letteratura cristiana antica L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina L-FIL-LET/08 Letteratura latina medievale e umanistica L-LIN/01 Glottologia e linguistica M-FIL/07 Storia della filosofia antica M-STO/06 Storia delle Religioni M-STO/07 Storia del cristianesimo e delle chiese	18	27	-
Minimo di crediti riservati dall'Ateneo (D.M. 48)		-		
Totale attività caratterizzanti		48	63	

ATTIVITA' AFFINI

Disciplinary area	Subject area	ECTS		Minimum ECTS, according to the D.M., for each disciplinary area
		min	max	
Attività formative affini o integrative	L-ANT/02 – Storia greca L-ANT/03 – Storia romana L-ANT/04 - Numismatica L-ANT/07 – Archeologia classica L-ANT/08 – Archeologia cristiana medievale L-ANT/09 – Topografia antica L-ANT/10 – Metodologia della ricerca archeologica L-ART/07 – Musicologia e storia della musica L-FIL-LET/02 – Lingua e letteratura greca L-FIL-LET/04 – Lingua e letteratura latina L-FIL-LET/05 – Filologia classica L-FIL-LET/06 – Letteratura cristiana antica L-FIL-LET/07 – Civiltà bizantina L-FIL-LET/08 – Letteratura latina medievale e umanistica L-FIL-LET/15 – Filologia germanica L-LIN/01-Glottologia e linguistica L-LIN/20- Lingua e letteratura neogreca M-FIL/07-Storia della filosofia antica M-STO/06-Storia delle religioni M-STO/09 – Paleografia	18	27	12

ALTRE ATTIVITA'

Ambito disciplinare		Min CFU	Max CFU
A scelta dello studente		9	9
Prova finale		18	24
Ulteriori attività formative (art. 10, comma 5, lettera d)	Ulteriori conoscenze linguistiche	3	3
	Abilità informatiche e telematiche	3	3
	Tirocini formativi e di orientamento	3	3
	Altre conoscenze utili per l'inserimento nel mondo del lavoro	0	0
Minimo di crediti riservati dall'aten art. 10, comma 5 lettera d			
Per stages e tirocini presso imprese, enti pubblici o privati, ordini professionali		-	-
Totale altre attività		33	45

RIEPILOGO CFU

CFU totali per il conseguimento del titolo		120
Range CFU totali del corso	120	120



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



**ANNEXE 1b: Programme de formation du Master Recherche des
“Mondes anciens” à l’Université Toulouse Jean Jaurès**

**ACCORD POUR LA DÉLIVRANCE DU DOUBLE DIPLOME
ENTRE
L’UNIVERSITÉ DE PALERME
ET L’UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS**

Laurea italiana in “Scienze dell’Antichità” (LM 15)
Master Recherche des “Mondes anciens”

Double diplôme franco-italien

	EMCC TOULOUSE: MONDES ANCIENS	EMCC : Nombre total ECTS nécessaires
	Cours au choix	
<i>Domaines fondamentaux</i>	<p><i>HISTOIRE ANCIENNE</i></p> <p>HI1A701V: Méthodes de l'épigraphie (7 ECTS) (semestre 1 = S1) HI1A702V: Comment il faut écrire l'Histoire (7 ECTS) (S1) HI1A703V: Numismatique et histoire économique (7 ECTS) (S1) HI1A802V: Géopolitique des mondes anciens (50h) (6 ECTS) (S2) HI1A804V: Séminaire TRACES - Mobilités, transferts et échanges dans l'Occident ancien (S2) HI1A803V: Approche comparée des religions anciennes (3 ECTS) (S2) HI1A804V: Séminaire CRATA-ERASME : La fabrication de l'Antiquité dans l'Antiquité (3 ECTS) (S2) HI1A804V: Séminaire TRACES - Mobilités, transferts et échanges dans l'Occident ancien (3 ECTS) (S2) HI1A114V: Langue ancienne : transmission et édition de textes anciens (3 ECTS) (S2)</p>	<p>20 ou 10</p>
	<p><i>LETTRES CLASSIQUES</i></p> <p>LC1A701V: Humanisme et Antiquité (7 ECTS) (S1) LC1A702-902V: Mythes et Littérature (7 ECTS) (S1) LC1A703V: Histoire des genres littéraires en Grèce (7 ECTS) (S1) LC1A802V: Rites, fêtes et spectacles (3 ECTS) (S2) LC2A802V: Voyageurs et géographes grecs : les voyages d'un sophiste (3 ECTS) (S2) LC1A803V: Philologie (3 ECTS) (S2) HI1A114V: Langue ancienne : transmission et édition de textes anciens (S2) (3 ECTS)</p>	<p>20 ou 10</p>
	<p><i>ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART ANTIQUES</i></p> <p>HAA701V: Métamorphoses de la ville dans l'Antiquité (7 ECTS) (S1) HA2A701V: Corpus et lecture des images (7 ECTS) (S1) HA2A702V: Initiation aux théories de l'art (7 ECTS) (S1) HA1A703V: La construction dans l'Antiquité (7 ECTS) (S1) HI1A704V: Séminaire PLH-CRATA- Archéologie et d'histoire de l'art du monde grec (3 ECTS) (S1) HA1A704V: Séminaire TRACES – Archéologie romaine : actualités de la recherche (3 ECTS) (S1) HA1A2802V: Iconographie et Archéologie (époques grecque et romaine) (50h) (6 ECTS) (S2) HA1A803V: La culture matérielle à Rome (3 ECTS) (S2) HA2A803V: Peintures et sculptures antiques (3 ECTS)(S2) HI1A804V: Séminaire TRACES - Mobilités, transferts et échanges dans l'Occident ancien (3 ECTS) (S2)</p>	<p>20 ou 10</p>

0

Domaines d'approfondissement et d'élargissement	<p>APPROFONDISSEMENT I – LANGUES ANCIENNES</p> <p>Master Mondes Anciens HI1A705V: Méthodologie générale et langue ancienne (latin ou grec) niveau 1 (3CTS) (S1) HI1A805V : Initiation au grec et initiation au latin. Niveau 2 (3 ECTS) (S2) HI1A905V : pratique de l'oral et langue ancienne (3 ECTS) Les heures de langues anciennes (la moitié de chaque cours) sont mutualisées pour les étudiants de Lettres Classiques avec les cours de préparation aux concours de l'enseignement Capes /agrégation de Lettres Classiques</p> <p>Sinon, il y a deux UE Hors Coursus de la licence Mention Lettres, parcours Lettres Classiques: LC31OP5V: Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 1 (3 ECTS) LC31OP6V: Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 2 (3 ECTS) Elles sont aussi mutualisées avec les cours de préparation aux concours de l'enseignement Capes /agrégation de Lettres Classiques.</p>	10
	<p>APPROFONDISSEMENT I – MÉTHODOLOGIE</p> <p>HI1A114V: Langue ancienne : transmission et édition de textes anciens (3 ECTS) (S2) <u>HI1A701V: Méthodes de l'épigraphie (7 ECTS) (S1)</u> HI1A703V: Numismatique et histoire économique (7 ECTS) (S1) HI1A705V: Méthodologie générale et langue ancienne (latin ou grec) niveau 1 (3CTS) (S1) HA2A701V: Corpus et lecture des images (7 ECTS) (S1) HA1A803V: La culture matérielle à Rome (3 ECTS) (S2) HI1A706V: Informatique appliquée à l'Archéologie et Histoire de l'art antique (3 ECTS) (S1) HI1A706V: Informatique appliquée à l'Histoire et aux Lettres classiques (3 ECTS) (S1) HI1A806V: Informatique appliquée aux Sciences de l'Antiquité (SDA) (3 ECTS) (S2)</p>	10
	<p>ÉLARGISSEMENT</p> <p><i>Voir les UE ouvertes comme options dans les masters pré-protogéologie, études médiévales et anthropologie</i></p> <p>HA1A702V: Histoire et épistémologie de l'archéologie, Archivistique (UE du M2 de Préhistoire-Protogéologie)(S1)</p>	10
	UE HI1A905 - Séminaire interdisciplinaire intensif	5
	UE HI1A111 - Stage (ayant pour thème l'Antiquité)	5
	UE HI1A901 - Soutenance du mémoire et note du mémoire	30
	Total	120

ANNEXE 2: PROGRAMME DE FORMATION

ACCORD POUR LA DÉLIVRANCE DU DOUBLE DIPLOME

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE PALERME

ET L'UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS

Laurea italiana in “Scienze dell’Antiquité” (LM 15)

Master Recherche français “Mondes anciens”

Double diplôme franco-italien

Università degli Studi di Palermo			Université "Jean Jaurès"	
Attività Formative/Ambiti	SSD – Insegnamento	CFU	Insegnamento	ECTS
Caratterizzanti - Lingue e Letterature Classiche	L-FIL-LET/02 Lingua e letteratura greca L-FIL-LET/04 Lingua e letteratura latina	18-18	LC1A701V Humanisme et Antiquité [7] oppure / ou LC1A702-902V Mythes et Littérature 1 [7] oppure/ ou LC1A703V Histoire des genres littéraires en Grèce [7] oppure/ ou LC1A802V Rites, fêtes et spectacles [3] oppure / ou LC2A802V Voyageurs et géographes [3] oppure/ ou LC1A803V Philologie 1 [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3] oppure/ ou HI1A705V Méthodologie générale et langue ancienne (niv. 1) [3] oppure/ ou HI1A805V Initiation au grec et initiation au latin. Niveau 2 [3] oppure/ ou HI1A905V Pratique de l'oral et langues anciennes [3 ECTS] oppure/ ou LC31OP5V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 1 [3] oppure/ ou LC31OP6V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 2 [3] .	20-30
Caratterizzanti - Storia Antica	L-ANT/02 Storia greca L-ANT/03 Storia romana	9-18	HI1A701V Méthodes de l'épigraphie [7] oppure/ ou HI1A702V Comment il faut écrire l'Histoire [7] oppure/ ou HI1A703V Numismatique et Histoire économique [7] oppure/ ou HI1A802V Géopolitique des mondes anciens [6] oppure/ ou HI1A803V Approche comparée des religions anciennes [3] oppure/ ou HI1A804V Séminaire TRACES Mobilité, transferts et échanges dans l'Occident ancien [3] Oppure [3] / ou HI1A804V Séminaire CRATA-ERASME : la fabrication de l'Antiquité dans l'Antiquité [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3]	10-20 60 - 60
Caratterizzanti Fonti, tecniche e strumenti della ricerca storica e filologica	L-ANT/07 Archeologia classica L-ANT/08 Archeologia cristiana e medievale L-FIL-LET/05 Filologia classica L-FIL-LET/06 Letteratura cristiana antica L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina	18-27	HA1A701V Métamorphoses de la ville dans l'Antiquité [7] oppure/ ou HA2A701V Corpus et lecture des images [7] oppure/ ou HA2A702V Initiation aux théories de l'art [7] oppure/ ou	10-20

	<p>L-FIL-LET/08 Letteratura latina medievale e umanistica L-ANT/05 Papirologia M-STO/09 Paleografia</p>		<p>HA1A703V La construction dans l'Antiquité [7] oppure/ ou HA1A704V Séminaire PLH-CRATA : Archéologie et histoire de l'art du monde grec [3] oppure/ ou HA1A704V Séminaire TRACES: Archéologie romaine, actualités de la recherche [3] oppure/ ou HA1A802V Iconographie et archéologie (époques grecque et romaine) [6] oppure/ ou HA1A803V La culture matérielle à Rome [3] oppure/ou HA2A803V Peintures et sculptures antiques [3] oppure / ou HI1A804V Séminaire TRACES Mobilité, transferts et échanges dans l'Occident ancien [3]</p>		
	<p>L-FIL-LET/05 Filologia classica L-FIL-LET/06 Letteratura cristiana antica L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina L-FIL-LET/08 Letteratura latina medievale e umanistica L-ANT/05 Papirologia M-STO/09 Paleografia L-ANT/04 Numismatica L.ANT/05 Papirologia L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina M-STO/07 Storia del cristianesimo e delle chiese</p>	<p>0-12</p>	<p>LC1A701V Humanisme et Antiquité [7] oppure / ou LC1A702-902V Mythes et Littérature 1 [7] oppure/ ou LC1A703V Histoire des genres littéraires en Grèce [7] oppure/ ou LC1A802V Rites, fêtes et spectacles [3] oppure / ou LC2A802V Voyageurs et géographes [3] oppure/ ou LC1A803V Philologie 1 [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3] oppure/ ou HI1A705V Méthodologie générale et langue ancienne (niv. 1) [3] oppure/ ou HI1A805V Initiation au grec et initiation au latin. Niveau 2 [3] oppure/ ou HI1A905V Pratique de l'oral et langues anciennes [3 ECTS] oppure/ ou LC31OP5V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 1 [3] oppure/ ou LC31OP6V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 2 [3]</p>	<p>0-10</p>	

	L-ANT/04 Numismatica L.ANT/05 Papirologia L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina M-STO/07 Storia del cristianesimo e delle chiese M-STO/09 Paleografia		HI1A701V Méthodes de l'épigraphie [7] oppure/ ou HI1A702V Comment il faut écrire l'Histoire [7] oppure/ ou HI1A703V Numismatique et Histoire économique [7] oppure/ ou HI1A802V Géopolitique des mondes anciens [6] oppure/ ou HI1A803V Approche comparée des religions anciennes [3] oppure/ ou HI1A804V Séminaire TRACES Mobilité, transferts et échanges dans l'Occident ancien [3] Oppure [3] / ou HI1A804V Séminaire CRATA-ERASME : la fabrication de l'Antiquité dans l'Antiquité [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3]	
	Min. CFU D.M. 48	60-60		60-60
Affini o integrative	L-FIL-LET/02 Lingua e letteratura greca L-FIL-LET/04 Lingua e letteratura latina L-FIL-LET/05 Filologia classica L-FIL-LET/06 Letteratura cristiana antica L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina L-FIL-LET/08 Letteratura latina medievale e umanistica L-ANT/05 Papirologia M-STO/09 Paleografia	18-27	HI1A706V Informatique appliquée à l'Histoire et aux Lettres classiques [3] oppure / ou HI1A806V Informatique appliquée aux SDA [3] HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3] oppure /ou HI1A706V : Informatique appliquée à l'Histoire et aux Lettres classiques [3] oppure/ou HI1A806V Informatique appliquée aux SDA [3] oppure / ou LC1A701V Humanisme et Antiquité [7] oppure / ou LC1A702-902V Mythes et Littérature 1 [7] oppure/ ou LC1A703V Histoire des genres littéraires en Grèce [7] oppure/ ou LC1A802V Rites, fêtes et spectacles [3] oppure / ou LC2A802V Voyageurs et géographes [3] oppure/ ou LC1A803V Philologie 1 [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3] oppure/ ou HI1A705V Méthodologie générale et langue ancienne (niv. 1) [3] oppure/ ou HI1A805V Initiation au grec et initiation au latin. Niveau 2 [3] oppure/ ou HI1A905V Pratique de l'oral et langues anciennes [3 ECTS] oppure/ ou LC31OP5V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 1 [3] oppure/ ou LC31OP6V Objectif: Agrégation de Lettres classiques, latin et grec 2 [3] oppure/ou	15-15

		UE HI1A905 Séminaire interdisciplinaire intensif	
	<p>L-ANT/02 Storia greca L-ANT/03 Storia romana L-ANT/04 Numismatica L-ANT/05 Papirologia L-FIL-LET/07 Civiltà bizantina M-STO/07 Storia del cristianesimo e delle chiese M-STO/09 Paleografia</p>	<p>HI1A706V Informatique appliquée à l'Histoire et aux Lettres classiques [3] oppure / ou HI1A806V Informatique appliquée aux SDA [3] oppure / ou HI1A701V Méthodes de l'épigraphie [7] oppure/ ou HI1A702V Comment il faut écrire l'Histoire [7] oppure/ ou HI1A703V Numismatique et Histoire économique [7] oppure/ ou HI1A802V Géopolitique des mondes anciens [6] oppure/ ou HI1A803V Approche comparée des religions anciennes [3] oppure/ ou HI1A804V Séminaire TRACES Mobilité, transferts et échanges dans l'Occident ancien [3] oppure / ou HI1A804V Séminaire CRATA-ERASME : la fabrication de l'Antiquité dans l'Antiquité [3] oppure/ ou HI1A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3]</p>	

		oppure/ou UE H11A905 Séminaire interdisciplinaire intensif	
	L-ANT/07 Archeologia classica L-ANT/08 Archeologia cristiana e medievale L-ANT/05 Topografia antica L-ANT/10 Metodologia della ricerca archeologica	H11A701V Méthodes de l'épigraphie [7] oppure/ ou H11A702V Comment il faut écrire l'Histoire [7] oppure/ ou H11A703V Numismatique et Histoire économique [7] oppure/ ou H11A802V Géopolitique des mondes anciens [6] oppure/ ou H11A803V Approche comparée des religions anciennes [3] oppure/ ou H11A804V Séminaire TRACES Mobilité, transferts et échanges dans l'Occident ancien [3] oppure / ou H11A804V Séminaire CRATA-ERASME : la fabrication de l'Antiquité dans l'Antiquité [3] oppure/ ou H11A114V Langue ancienne: transmission et édition des textes anciens [3] oppure/ou UE H11A905 Séminaire interdisciplinaire intensif	
	L-FIL-LET/15 – Filologia germanica L-LIN/01-Glottologia e linguistica L-LIN/20- Lingua e letteratura neogreca M-FIL/07-Storia della filosofia antica M-STO/06-Storia delle religioni	UE du Master de Pre-Protostoire, Etudes médiévales et Antropologie	10-10
Prova finale	18-24	Mémoire et soutenance	30
Tirocinio formativo	3	Stage	5
Competenze informatiche e telematiche	3		
Ulteriori conoscenze linguistiche	3	Séminaire international pluridisciplinaire	5
Corsi a scelta dello studente*	9		
	120		120

* I CFU a scelta dello studente saranno riconosciuti sulla base del loro specifico contenuto disciplinare.

** La presentazione al “Seminario intensivo interdisciplinare” potrà essere riconosciuta come attività formativa tra i “CFU a scelta dello studente” oppure, in base al suo contenuto specifico, o con una delle “Attività caratterizzanti” o con una delle “Attività affini o integrative”.



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



ANNEXE 3a Personnel académique et administratif à l'Université de Palerme

Le responsables académiques du double diplôme de master sont:

- **Prof. Alfredo Casamento** – Coordinateur du programme de “Laurea Magistrale in Scienze dell’Antichità at the University of Palermo
alfredo.casamento@unipa.it
Dipartimento Culture e Società
Viale delle Scienze (Ed. 15), Room 207 (2nd floor)
90146 Palermo
tel. +3909123899420
- **Prof. Daniela Bonanno** – Coordinateur locale du double diplôme de Master à l’Université de Palermo
daniela.bonanno@unipa.it

Dipartimento Culture e Società
Viale delle Scienze (Ed. 15), Room 209 (2nd floor)
90146 Palermo
tel. +3909123899445

- **Valeria Floriano** - Responsable du bureau relations internationales - UNIPA
Email: valeria.floriano@unipa.it; tel. +39 09123893832
Address: Piazza Marina, 61 90133 Palermo
E-mail: programmi.internazionali@unipa.it



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PALERMO



ANNEXE 3b Personnel académique et administratif à l' Université Toulouse Jean Jaurès

A l'Université Toulouse Jean Jaurès la responsable du programme de double diplôme de Master est:

- **Prof. Emmanuelle Boube**

Email : boube@univ-tlse2.fr - tél. : 05.61.50.46.63

Adresse : 5, Allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9

Website: <http://sda.univ-tlse2.fr>

A l'Université Toulouse Jean Jaurès Les responsables administratifs du double diplôme de master sont:

- Responsable administrative et financière de l'U.F.R d'histoire, Arts, Archéologie

Béatrice Jean

Email: bjean@univ-tlse2.fr - tél. : 05.61.50.46.54

Adresse : 5, Allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9

- Responsable du département d'histoire

Céline Nord-Lannes

Email: celine.nord-lannes@univ-tlse2.fr - tél. : 05.61.50.44.06

Website : <http://www.univ-tlse2.fr/histoire>

Adresse : 5, Allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9